

ARTIC

Conforme à la Norme NFP90-308

Informations à l'achat

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Modèle : ARTIC
Fabricant : RADIGUET SA Tél : 02 31 69 00 14
Fax : 02 31 69 78 16

La couverture de sécurité pour piscine est destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de cinq ans.

Constitution : cette couverture est constituée :

- d'une toile polyester enduite P. V. C. double face avec œillets, des sandows individuels,
- des ancrages à la plage : Type Pitons Fixes Inox Sécurité.

Avertissement :

Cette couverture de sécurité ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la **vigilance des parents** et/ou adultes responsables, qui est le **facteur essentiel** pour la protection des jeunes enfants.

Formes du bassin :

Ce type de couverture convient pour des bassins de forme régulière ou irrégulière (nous consulter dans ce cas), possédant éventuellement un escalier latéral ou en bout de bassin. Les échelles de bassin sont exclues.

Dimensions du bassin :

Jusqu'à 12 m x 6 m maxi, escalier en plus. Autres formes ou dimensions : nous consulter.

Période d'utilisation : Période d'hiver.

Conditionnement :

Exemple : - Pour bassin de 8 m x 4 m : emballage, poids 35 Kg
- Pour bassin de 12 m x 6 m : emballage, poids 75 Kg

Temps estimatif de mise en place et de retrait de cette couverture sur le bassin :

Exemple : - Pour bassin de 8 m x 4 m : mise en place/retrait : 12 mn à 2 personnes obligatoirement
- Pour bassin de 12 m x 6 m : mise en place/retrait : 20 mn à 2 personnes obligatoirement

ARTIC

Conforme à la Norme NFP90-308

Notice d'installation

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Modèle : ARTIC
Fabricant : RADIGUET SA Tél : 02 31 69 00 14
Fax : 02 31 69 78 16

Constitution

Votre couverture de sécurité ARTIC est constituée :

- d'une toile polyester enduite P. V. C. double face avec œillets, des sandows individuels
- des ancrages à la plage : Type Pitons Fixe Inox Sécurité.

Matériel nécessaire

- une perceuse à percussion ou perforateur béton,
- forêt de Φ 6 mm.

Nombre de personnes nécessaires : deux personnes sont obligatoires pour l'installation de la couverture ARTIC

Installation de votre couverture ARTIC sur votre bassin :

Exécuter les opérations suivantes dans l'ordre :

- 1 - Tracer au cordeau un cadre à 75 cm du bord du bassin,
- 2 - Percer 4 trous d'angles,
- 3 - Présenter la bâche après avoir fixé les sandows à chaque double œillet d'angle et accrocher les sandows aux pitons fixes inox correspondants,
Cette manœuvre peut être facilitée par l'emploi des kits d'hivernage : 2 sangles sont tendues au-dessus de la piscine, elles soutiennent la couverture et lui évitent de plonger dans l'eau,
- 4 - Percer les autres trous suivant le cordeau (à 75 cm du bord du bassin) au milieu de chaque double œillet,
- 5 - Accrocher ensuite chacun des sandows aux pitons fixes inox.

Votre couverture est montée !

ARTIC

Conforme à la Norme NFP90-308

Notice d'utilisation

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Modèle : ARTIC
Fabricant : RADIGUET SA Tél : 02 31 69 00 14
Fax : 02 31 69 78 16

Généralités

Sa mise en place doit se faire à deux personnes.
Cette mise en place peut être simplifiée par un kit de montage.

Mise en place de la couverture ARTIC :

- 1 - Fixer la couverture à une extrémité du bassin (Largeur),
- 2 - Chaque personne tire ensuite la couverture à l'autre extrémité,
Cette manœuvre peut être simplifiée par la pose de 2 sangles au-dessus du bassin qui soutiennent la couverture et lui évitent de plonger dans l'eau et fixer la couverture aux 2 sangles opposées,
- 3 - Fixer ensuite tous les sandows à partir du côté déjà installé.

Retrait de la couverture ARTIC (2 personnes sont nécessaires) :

- 1 - Tirer sur les sandows et enlever les pitons Fixes Inox sur les 4 côtés,
- 2 - Rabattre la couverture plusieurs fois de suite sur elle-même pour obtenir une bande d'environ de 1 m de large et la faire basculer sur la largeur de la piscine.

**NE PAS OUBLIER : La sécurité n'est assurée que lorsque votre couverture
ARTIC est mise sur le bassin, et installée correctement.**

Conforme à la Norme NF P90-308

Notice d'entretien et de maintenance

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Modèle : ARTIC
Fabricant : RADIGUET SA Tél : 02 31 69 00 14
Fax : 02 31 69 78 16

Afin de conserver au maximum les qualités de votre couverture ARTIC et de la garder le plus longtemps possible, vous devez respecter la recommandation suivante :

Anomalie sur la couverture :

Inspecter régulièrement votre couverture. Si vous constatez une anomalie sur un des sandows, ou sur la bâche, ou autre chose éventuellement, contactez votre fournisseur. En cas d'absence du fournisseur, contacter le fabricant de la couverture ARTIC au 02.31.69.00.14.

Pour que la garantie s'applique, toute réparation sera obligatoirement effectuée par le fabricant RADIGUET SA (ou un tiers mandaté par lui).

ARTIC

Conforme à la Norme NFP90-308

Conseils de sécurité

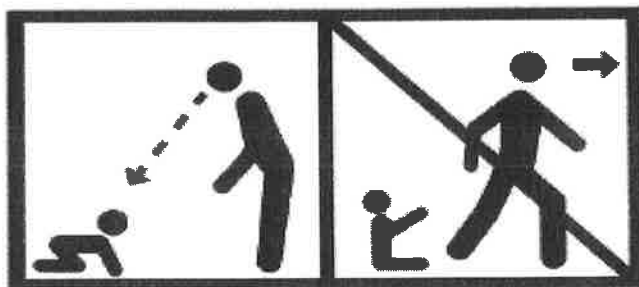
A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

Modèle : ARTIC
Fabricant : RADIGUET SA Tél : 02 31 69 00 14
Fax : 02 31 69 78 16

Avertissements :

La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

La **présence** physique d'un adulte responsable est **indispensable** lorsque le bassin est **ouvert**.



- Apprenez les gestes qui sauvent
- Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours :
 - **Pompiers** : 18 pour la France,
 - **SAMU** : 15 pour la France,
 - **Centre antipoison**.

Avertissements :

- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la **vigilance** des parents et/ou des adultes responsables qui **demeure le facteur essentiel pour la protection** des jeunes enfants.

- Attention la **sécurité** n'est **assurée** qu'avec une **couverture fermée**, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.

- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile,

- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manœuvre,

- Ranger les outils nécessaires pour actionner les couvertures hors de portée des enfants,

- La mise en place et le retrait de la couverture doit être entrepris par un adulte responsable,

- Ne pas monter, marcher ou sauter sur la couverture de sécurité quand elle est installée,

- Si pour une raison quelconque vous ne pouvez pas mettre en place votre couverture ARTIC sur le bassin, prenez les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants, et soyez vigilants.

